

Le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) soumet au débat public un projet de transformation de ses usines de production d'eau potable. Il vise à produire une eau « ultra pure » dans une débauche de moyens. A la demande de la CNDP, FNE Ile-de-France et la coordination eau ont organisé le 23 mai 2023 un débat auto-porté sur ce projet.

Le débat fut difficile à organiser. D'abord pour des questions de calendrier, comme toujours lors d'un débat public. Laurent Moulin, responsable du laboratoire d'analyse à Eau de Paris, devait intervenir pour porter la parole d'un scientifique. Il a été appelé, en urgence, pour une mission à Mayotte. De même Bernard Landau, président de l'association La Seine n'est pas à vendre, qui devait intervenir en qualité de co-organisateur du débat, était souffrant. Ensuite car le SEDIF, que nous avons sollicité pour présenter son projet, a commencé par décliner l'invitation. Un refus dramatique pour nous qui désirions un débat contradictoire et équilibré. Finalement, alors que nous avons trouvé une solution de repli, l'un de nos membres acceptant de se faire « l'avocat du SEDIF », le SEDIF a accepté de débattre. Ce fut un grand soulagement pour les organisateurs. Enfin, nous souhaitons que la CNDP puisse présenter le cadre du débat public, ce qu'elle n'a accepté de faire qu'après quelques hésitations...

Dans le cadre exceptionnel de l'Académie du Climat, nous avons réuni près de quatre-vingt personnes. La diffusion en « live » sur la chaîne Youtube de FNE Ile-de-France a également permis à celles et ceux qui ne pouvaient pas se déplacer de suivre les débats. Le « replay » étant disponible, le débat a également été suivi en différé.

Les échanges ont été francs, chacun présentant ses arguments sans les travestir. Des mots durs ont été prononcés, mais sans animosité. Deux temps de débat avec la salle ont permis à plusieurs participants d'exprimer leurs points de vue et de nombreuses questions ont permis d'éclaircir les enjeux politiques et techniques du projet. Raymond Loiseleur, directeur général du SEDIF, à l'issue de la séquence, nous a remercié de la « cordialité » du débat.

De l'avis général, le débat a permis de mettre en exergue les contradictions entre les objectifs affichés par l'Etat et la région Ile-de-France et le projet présenté. Alors que la sobriété est affichée comme la pierre angulaire des futures politiques publiques, le SEDIF propose de consommer le double d'énergie et 15% d'eau en plus ! Pire, il se propose de rejeter un concentré de polluants dans le milieu naturel. Alors même que la baisse du débit d'étiage sera, selon le PIREN SEINE et l'AESN, de 30% dans les prochaines années.

La question des « concentrats » est revenue plusieurs fois dans le débat et a conduit l'avocate du SEDIF à préciser que cette question, qui est apparue lors du débat public, était en cours d'étude. Il serait intéressant que ces études soient rendues publiques avant la clôture du débat, le 20 juillet.

Dan Lert, adjoint à la maire de Paris et président d'Eau de Paris, a regretté que le débat ne porte que sur l'OIBP alors que l'intitulé du débat « L'eau potable en Ile-de-France » permettait d'évoquer d'autres sujets. Par exemple, celui de la municipalisation du service de l'eau. Un sujet plus politique mais qui a toute sa place car la délégation de service public accordée par le SEDIF à Véolia induit le risque qu'une solution techniciste soit privilégiée afin de satisfaire les actionnaires de l'entreprise.

Malgré les difficultés liées à l'organisation et les imprécisions dans la communication le débat fut très réussi. Nous en organisons un autre avec la ville de l'Île-Saint-Denis, le mardi 13 juin.

Captation vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=k-9JnuCb5ew>

### Zéro déchet

La loi Notre de 2015 a fusionné un ensemble de plans pour aboutir à un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Contrairement aux autres régions, le PRPGD d'Île-de-France n'est pas intégré au SDRIF et c'est dommage car le zéro déchet est un des axes majeurs du SDRIF-E. Afin de ne pas consommer plus de ressources que ce que la planète est capable de régénérer, les déchets des uns doivent devenir la matière première des autres. Cela suppose :

#### **9) De réserver du foncier pour le recyclage, la réparation et le réemploi.**

L'écologie industrielle et territoriale (EIT) est un des sept piliers de l'économie circulaire, elle conduit à la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire : partage d'infrastructures, d'équipements, de services, de matières. Afin de mettre en œuvre des solutions territoriales, coopératives et innovantes il est indispensable de réserver du foncier pour les centres de tri. Des surfaces, d'un minimum de 5 000 m<sup>2</sup>, sont nécessaires au plus près des chantiers, il peut s'agir de sites temporaires (3 ou 4 ans), mais des sites plus vastes et pérennes doivent également mailler le territoire régional.

#### **10) Imposer l'éco-conception et la réversibilité des bâtiments.**

L'allongement de la durée d'usage est un autre pilier de l'économie circulaire, afin de le mettre en œuvre il convient de prévoir la mutabilité des bâtiments construits. Les bureaux doivent, par exemple, pouvoir être transformés en logements sans passer par une phase de déconstruction. L'expérimentation de permis de construire sans affectation, tels que celui déposé à Bordeaux en 2021, est une piste à suivre.

Les bâtiments nouveaux, ou ceux qui ont été réhabilités, doivent pouvoir être déconstruits ou transformés en minimisant le plus possible les pertes de matériaux. Les éléments doivent pouvoir être utilisés pour faire autre chose, ailleurs. Les chartes de bonnes pratiques ne suffisent pas à généraliser l'utilisation de matériaux éco-conçus, naturels, bio-sourcés et géo-sourcés. Le règlement du SDRIF-E devra en tenir compte.

### **Cohérence et continuités**

Pour réussir le futur SDRIFE il importe de resituer la région Ile de France dans les continuités territoriales aux différentes échelles.

Tout d'abord, avec un effet de « zoom arrière », il convient de réinterroger la place de l'Ile de France dans l'aménagement du territoire national : la place de la région-capitale en terme d'attractivité européenne et internationale, le nécessaire rééquilibrage avec les grands métropoles régionales et les impacts économiques et politiques de la fracture avec des zones rurales en perte de vitesse et en pleine désertification. Cette évidence concerne l'équilibre entre les territoires dans un pays où la décentralisation est loin d'atteindre l'aboutissement de la démarche chez nos plus proches voisins.

Mais il s'agit aussi de travailler les articulations avec les schémas d'aménagement des régions limitrophes: le Grand Est, la Normandie, les Hauts de France, le Centre Val de Loire, la Bourgogne Franche-Comté. Mobilité, emploi, biodiversité en sont les thématiques à approfondir en concertation et en priorité.

Enfin, à une échelle plus proche de nous, l'équilibre du SDRIF-E est profondément lié aux continuités territoriales à établir avec les grands sous-ensembles infra régionaux engagés dans l'élaboration ou la révision de leurs documents de planification : le Plan local d'urbanisme « bioclimatique » de Paris, le Schéma de cohérence territorial de la Métropole du Grand Paris qui regroupe 131 communes et les documents d'urbanisme intercommunaux et communaux des 11 EPT, des 20 communautés



## Synthèse du débat public sur le projet du SEDIF \_ 23 mai 2023

d'agglomération, de la communauté urbaine (Grand Paris Seine et Oise) et des communautés de communes. sans oublier que hors du territoire de la MGP, les PLU de la seconde couronne auront pour référence le SDRIFE.

Aussi nous réaffirmons la nécessité de travailler en priorité et en articulation entre les différents acteurs et niveaux territoriaux les exigences de résilience et de sobriété pour l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique ;Il s'agit de la prise en compte des pollutions et des risques pour la santé humaine, de la maîtrise de la consommation d'espace et de la ressource en eau, et bien entendu de la préservation des milieux naturels et des continuités écologiques.

### **France Nature Environnement Ile-de-France**

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement  
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS  
01 45 82 42 34 - [secretariat@fne-idf.fr](mailto:secretariat@fne-idf.fr) - [fne-idf.fr](http://fne-idf.fr)